



MONTPELLIER

POLYGONE

2025

POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE

POLYGONE MONTPELLIER

Le Mot de la Direction

Au Polygone Montpellier, nous sommes persuadés que l'aspect commercial ne peut être l'unique moteur de nos actions. Aussi, nous nous sommes progressivement engagés en faveur de diverses causes, et notamment la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de nous engager dans des actions favorisant une attitude responsable et durable, le tout en collaboration avec nos enseignes, nos prestataires de services, les bailleurs, et les associations de la région.

Gestion des déchets, réduction des consommations d'énergie, mise en place de bornes pour voitures électriques... Nous sommes persuadés que ces initiatives bénéficient à tous et qu'elles sont essentielles pour contribuer à un avenir meilleur.

Dans cette optique, nous avons décidé de viser la certification BREEAM IN USE pour l'année 2025. Cette certification, reconnue au niveau international, a pour objectif d'évaluer et surtout d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments, en leur permettant de répondre aux enjeux écologiques actuels. L'acronyme signifie « méthode d'évaluation de la performance environnementale ».

Développée par le BRE (Building Research Establishment), BREEAM IN USE s'impose comme un outil incontournable. La version V6.0 de cette certification repose sur une approche rigoureuse, structurée en deux grands axes distincts, permettant une évaluation approfondie et continue des performances des bâtiments tout au long de leur exploitation : Partie 1 : Performances du bâtiment et de ses équipements ; Partie 2 : Management de l'exploitation.

Par cette initiative, nous souhaitons en apprendre plus sur les spécificités du bâtiment en matière de durabilité, et voir ce que nous pouvons améliorer sur le volet environnemental, mais aussi sur les volets santé/bien être et management.

La présente **Politique Environnementale du Polygone Montpellier** retrace les initiatives déjà mises en place, mais définit aussi un plan d'action ambitieux pour les années à venir.

Face aux défis environnementaux, nous savons que chaque geste compte. C'est pourquoi nous nous engageons à aller toujours plus loin, à innover et à repenser nos pratiques pour un impact toujours plus positif. Ce document est un guide qui nous permettra d'évoluer et de nous améliorer continuellement.

Aurélie Garnier,

Directrice du Polygone Montpellier

Sommaire

Le Mot de la Direction _____	2
Consommation d'énergie _____	4
Gestion des déchets _____	9
Mobilité durable _____	11
Respect de la Biodiversité _____	12
Promouvoir les comportements responsables _____	13
Résilience et risque climatique _____	14
Plan d'action _____	16

Consommation d'énergie

Le décret tertiaire, en vigueur depuis octobre 2019, oblige les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à réduire leur consommation d'énergie.

Il fixe des objectifs progressifs :

- -40 % d'ici 2030,
- -50 % en 2040
- et -60 % en 2050

par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019.

Les consommations doivent être déclarées sur la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME.

L'objectif est d'encourager la transition énergétique en améliorant la performance des bâtiments grâce à des actions sur les équipements, l'isolation ou les usages.

Eclairage

- Le Polygone Montpellier a opté pour un **éclairage 100% LED**, soit 10 fois moins de consommation d'électricité qu'une ampoule à incandescence et 6 à 8 fois moins qu'une ampoule halogène.
- Les **couloirs de service** sont été équipés de détecteurs de présence pour activer l'éclairage uniquement au moment de passage dans ces couloirs.
- Les commerces sont encouragés à ne plus laisser **l'éclairage des vitrines** et les enseignes allumées après 20h, heure de fermeture des boutiques.
- L'éclairage de la **verrière** est reliée à un détecteur de luminosité et s'active lorsque le soleil se couche. Il s'éteint à 22h30 toute l'année.
- Souhaitant réduire sa consommation énergétique pendant la **période de Noël**, le centre commercial a fait le choix d'optimiser ses décorations lumineuses. Il a ainsi remplacé l'ensemble du matériel énergivore par un éclairage 100 % LED, permettant une économie de plus de 2000 kWh.

Lors de ce type d'événements à forte consommation énergétique, nous utilisons des prises connectées qui permettent de suivre la consommation d'énergie en temps réel via une application.

Climatisation et Chauffage (Electricité / Eau Chaude / Eau Glacée)

Le Polygone Montpellier s'est doté de nombreux moyens qui permettent de chauffer, de climatiser, et de ventiler le Centre, de la façon la plus optimisée et la moins énergivore possible :

- Des **vannes d'isolement** permettent de limiter les pertes d'eau en cas de fuite ou de travaux sur un tronçon de l'installation.
- Des **sondes de température** assurent le suivi et l'optimisation du fonctionnement des équipements de chauffage et de climatisation, limitant ainsi immédiatement les consommations d'énergies.

- La **température de consigne des systèmes de chauffe** est abaissable en temps réel en fonction du confort ressenti. Les équipements les plus énergivores peuvent être paramétrés pour ne s'activer que dans des cas précis (ex : température extérieure inférieure à 12°C et vent d'Ouest).
- La **température de consigne des systèmes de climatisation** a été portée à 24°C, la dérive des températures en intérieur est jugée acceptable jusqu'à 26 – 27°C en fonction des étages du Centre Commercial. De plus, entre 19h00 et 8h00, il n'est pas autorisé pour les commerçants de mettre en fonctionnement la climatisation (mentionné au cahier des charges annexé aux baux).
- Un **système de freecooling** a été installé. Cette technique de refroidissement naturel utilise l'air extérieur, lorsqu'il est plus frais que l'air intérieur, pour rafraîchir un bâtiment ou un local technique, réduisant ainsi le besoin en climatisation et la consommation d'énergie. Son usage est généralisé, notamment dans les boutiques, où il est obligatoire et doit être privilégié avant tout recours à la climatisation.

Sensibilisation auprès des commerçants

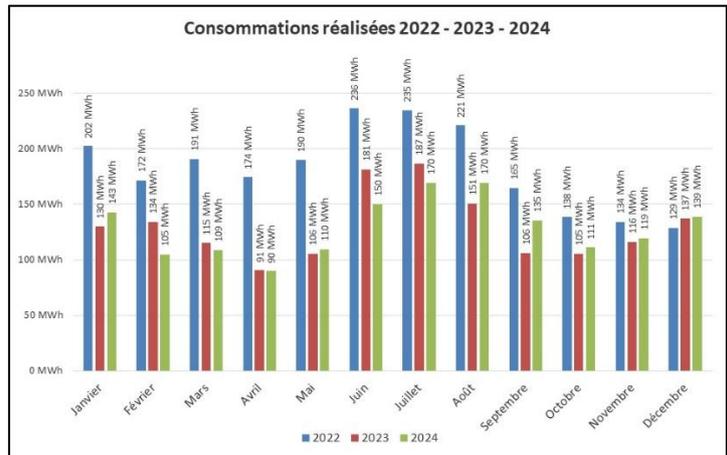
- Une **notice d'accompagnement de la plateforme Operat** est envoyée aux commerçants afin de les guider pas à pas dans la saisie de leurs données de consommation énergétique.
- Un **intranet dédié** est mis à disposition de tous les commerçants, leur permettant d'accéder à des informations utiles et à des initiatives pour réduire leur consommation d'énergie.
- Un rapport **public annuel sur les consommations énergétiques** du centre commercial est en cours d'élaboration. Le lancement officiel du rapport, couvrant les données de l'année 2025, est prévu pour 2026.

Evolution des consommations d'énergie

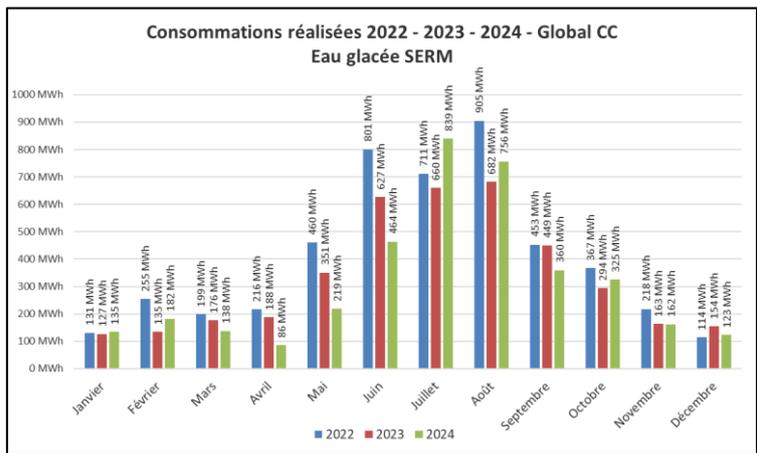
- Fin 2024, le Polygone a été accompagné par un courtier en énergies, offrant ainsi un accès à des **courbes de charges et à des analyses plus précises**.
 - Ces courbes fournissent **une vision quotidienne** des réglages réalisés (mise en route de la CTA, rooftop, extinction de l'éclairage, etc.) et permettent d'ajuster rapidement les paramètres et l'utilisation des systèmes pour mieux maîtriser les dépenses énergétiques.
- ⇒ Résultat : une baisse de 29 % de la consommation d'électricité entre 2022 et 2024, incluant les parties communes et les boutiques.

Le Polygone Montpellier a atteint l'objectif de réduction de 40 % des consommations énergétiques en 2030, fixé par le Décret Tertiaire. En effet, une baisse de **42,14 % a été enregistrée pour les parties communes du centre entre l'année de référence 2011 et 2024, illustrant ainsi un engagement concret et progressif envers la transition énergétique.**

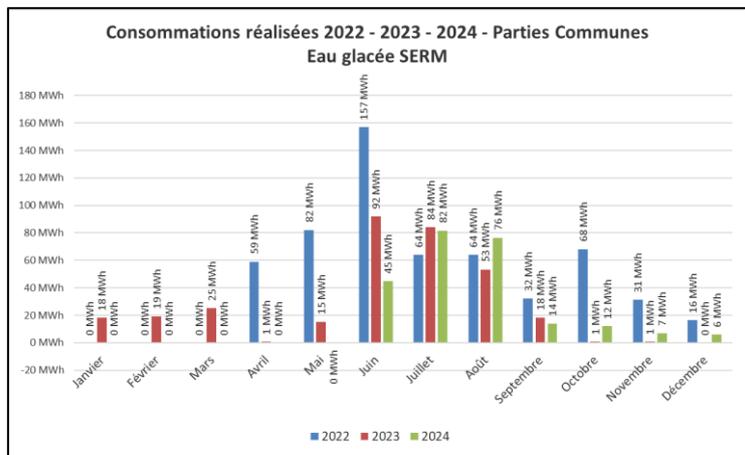
Quelques données chiffrées :



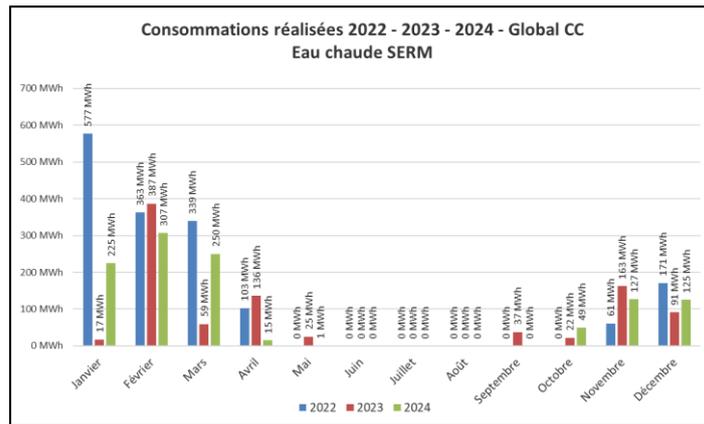
(Consommations électriques – Parties Communes - Données GAZEL Energie)



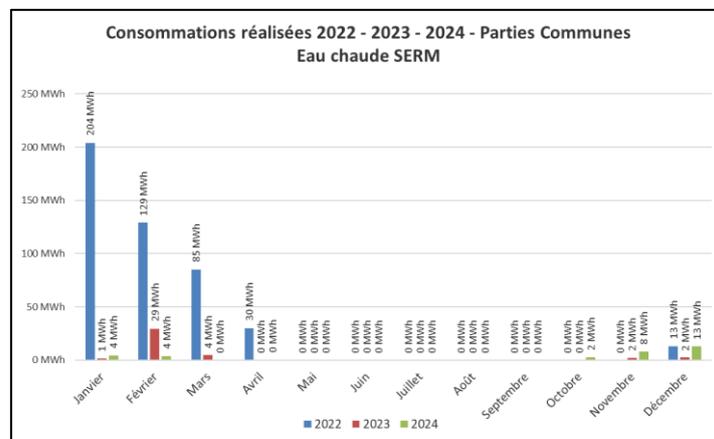
(Graphique des Consommations Eau Glacée – Centre Commercial - Données SERM)



(Graphique des Consommations Eau Glacée – Parties Communes - Données SERM)



(Graphique des Consommations Eau Chaude – Centre Commercial - Données SERM)



(Graphique des Consommations Eau Chaude – Parties Communes - Données SERM)

Diagnostic de Performance Energétique

Un diagnostic de performance énergétique (DPE) a été réalisé en 2021

- Sur la consommation d'énergie, le Polygone Montpellier a obtenu une note de C.
- En termes d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre, le Polygone Montpellier a obtenu une note de B.

Le DPE étant valide pour une période de 10 ans, le prochain sera effectué en 2031.

Consommation d'eau sanitaire

Diagnostic actuel

Le Polygone Montpellier est équipé de **cinq compteurs d'eau sanitaire et de sous-compteurs** pour les locaux commerciaux et techniques, permettant de mesurer précisément la consommation et de localiser les fuites.

- En 2023, l'ensemble du site a été équipé de **compteurs d'eau communicants**, permettant un suivi à distance des consommations et des alertes en temps réel en cas de fuite.
- En 2025, des **machines de recyclage de l'eau utilisée** ont été installées, permettant une optimisation significative de la consommation.
- En mars 2025, les mousseurs des commerces ont tous été changés pour des modèles à plus faible débit.

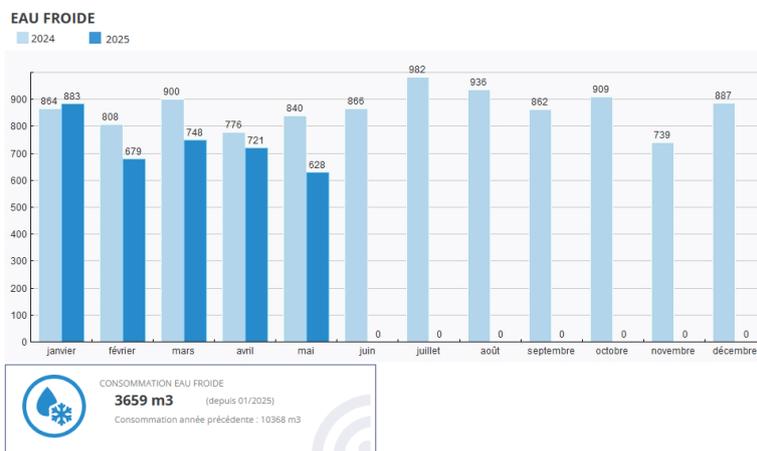
Sensibilisation auprès des commerçants

- L'ensemble des commerçants a accès à un **Intranet** fournissant des informations sur les initiatives de réduction des consommations d'eau.
- **La publication d'un rapport public annuel** sur les consommations d'eau du centre est en cours, avec un lancement prévu pour 2026.

Evolution des consommations d'eau

Les consommations d'eau des parties communes et des commerces ont **diminué de 13 % entre 2023 et 2024, passant de 22 707 m³ à 19 762 m³**.

Par ailleurs, nous pouvons également attester d'une **diminution sensible de la consommation d'eau des commerces entre 2024 et 2025**, voir le graphique ci-dessous :



Gestion des déchets

Réduction des déchets

- Depuis 2018, **les décorations de Noël** sont sélectionnées selon un cahier des charges intégrant des critères environnementaux stricts : matériaux recyclables, origine locale ou biodégradable.
- Depuis 2022, un partenariat a été noué avec une entreprise spécialisée dans les **décorations florales saisonnières**. Plus de 50 % des matériaux utilisés sont naturels, récupérés localement et réutilisés, en conformité avec notre cahier des charges.
- Depuis 2024, **les cartes cadeaux** sont désormais conçues en carton recyclable, réduisant l'impact environnemental des supports promotionnels.

Tri des déchets

Chaque niveau du centre dispose de trois locaux dédiés à la gestion des déchets, accessibles à tous les commerçants ainsi qu'aux équipes d'entretien en charge des parties communes.

Depuis 2023, un **tri en 5 flux** a été mis en place, une étape essentielle pour améliorer le recyclage et encourager une consommation plus responsable.

Aujourd'hui les locaux à déchets sont aménagés de la façon suivante :

- **Chariots à carton** : le carton déposé dans les chariots par les commerçants est ensuite déposé par nos agents dans le compacteur à cartons.
- **Le compacteur** permet de transporter de grandes quantités de déchets (réduction de l'impact carbone lié au transport).
- **Le tri 5 flux** qui inclue le bois, le verre, les métaux, le papier, et le plastique.
- **Bac orange** à destination des déchets alimentaires dit « biodéchets » .
- **Bac gris** à destination des déchets résiduels.

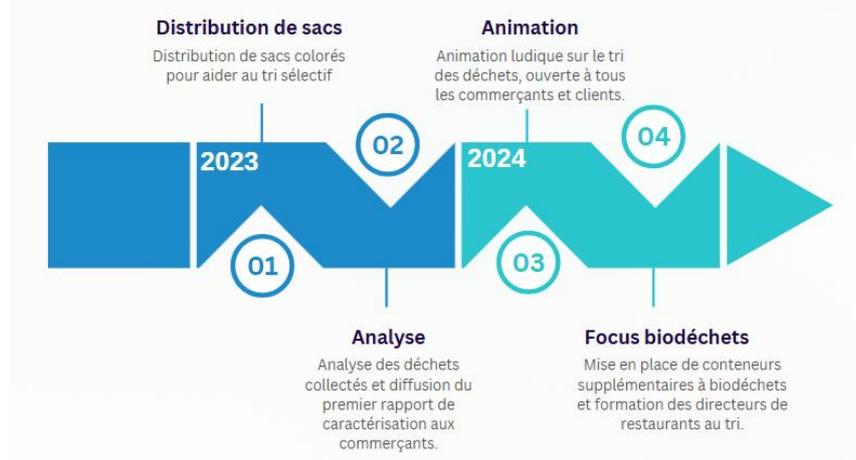
Sensibilisation des clients et commerçants

- Un **espace écocitoyen** est mis à disposition des clients et commerçants, équipé de bacs de tri pour les ampoules, piles et cartouches d'encre, afin de favoriser les gestes écoresponsables au quotidien.
- Un **"Eco-collector"** a été installé pour collecter bouteilles plastiques et canettes. Ce dispositif ludique soutient un programme de reforestation, avec 15 arbres prévus à la plantation au Sénégal d'ici fin 2025.
- Les commerçants sont encouragés à utiliser l'application **Too Good To Go** pour limiter le gaspillage alimentaire, avec la participation active d'enseignes comme Paul et Monoprix.

- Des opérations de **ramassage de mégots** sont régulièrement organisées en partenariat avec l'association CLOPE, engagée dans la lutte contre la pollution liée aux déchets de cigarettes.

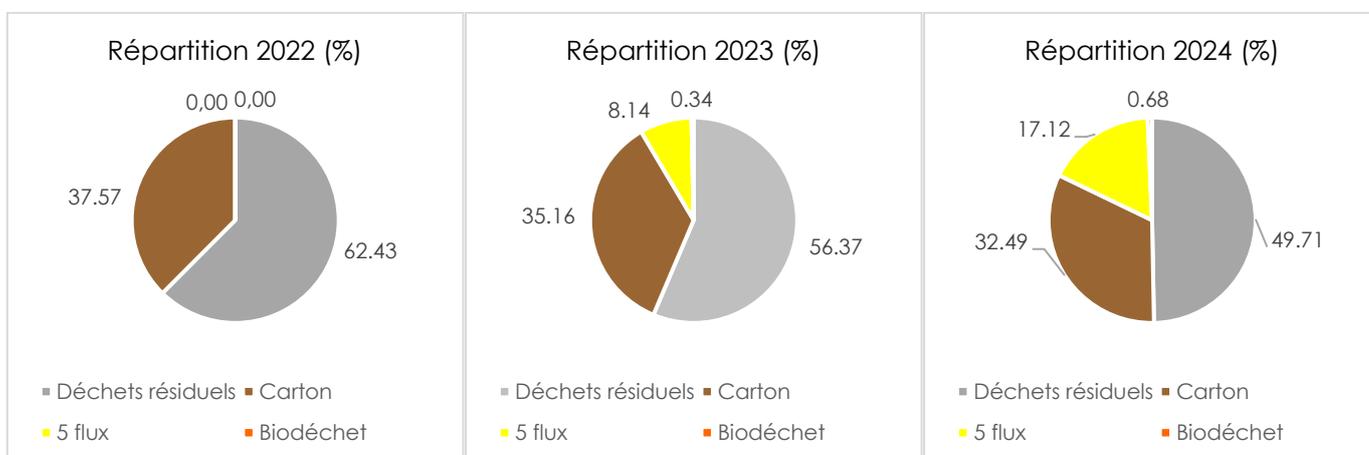
Focus sur l'accompagnement au tri 5 flux

Accompagnement des commerces au tri 5 flux



Evolution des quantités de déchets

- **Réduction des déchets résiduels** : une baisse de 11 % a été enregistrée entre 2022 et 2023, grâce à la mise en place du tri 5 flux et du tri des biodéchets. Les volumes se sont ensuite stabilisés entre 2023 et 2024.
- **Amélioration du tri** : entre 2023 et 2024, les quantités issues du tri 5 flux ont augmenté de 140 %, et celles des biodéchets de 129 %. Cette progression reflète une meilleure performance globale du tri au sein du centre, grâce à l'implication renforcée des commerçants et des équipes.
- **50 % des déchets sont actuellement triés (5 flux, carton) ou valorisés (biodéchets).**



(Répartition des déchets par catégorie – Centre Commercial - Quantification par la société SMN)

Mobilité durable

Transports en commun

Le Polygone Montpellier est idéalement situé en centre-ville, ce qui le rend facilement accessible par les transports en commun.

- **Tramway** : Les lignes 1, 2 et 3 passent à proximité du Polygone Montpellier. L'arrêt "Comédie" est à environ 5 minutes de marche, tandis que l'arrêt "Antigone" se trouve à 2 minutes.
- **Bus** : Les lignes 6, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 17, 51, 53, 95, 120 et la navette "L'AMIGO" ont des arrêts proches du Polygone Montpellier.
- **Gare St Roch** : la gare se situe à moins de 10 minutes à pied.

Vélos et trottinettes

- **Local vélo fermé** (30 places) dans le parking du Polygone, réservé aux équipes du Centre (abonnement payant, depuis 2022).
- **Box sécurisé TAM** (24 places) installé en 2023 sur la place Francis Ponge, accessible via abonnement TAM.
- Environ 20 **racks à vélos** disponibles à proximité, installés par la Ville.
- **Station trottinettes** (6 places) devant l'entrée du centre, en place depuis 2022.

⇒ **Mobilité douce majoritaire** : 90 % des visiteurs viennent en transports en commun ou à mobilité douce, seulement 10 % en voiture.

Voitures électriques

- Depuis février 2024, 11 nouvelles bornes de recharge ont été installées sur deux niveaux du parking, en remplacement des premières bornes mises en place dès 2019, marquant ainsi une montée en puissance du service.
- Le dispositif enregistre entre 500 et 600 recharges par mois, sur environ 110 000 utilisations mensuelles du parking.

⇒ 20 autres bornes sont prévues d'ici fin mars 2025 au niveau -1, et 20 autres au niveau -2 ensuite, soit 51 bornes de recharge électriques accessibles d'ici 2025.

Respect de la Biodiversité

Le Polygone Montpellier s'engage activement pour la préservation de la biodiversité. Nous avons mis en place plusieurs actions visant à protéger les écosystèmes locaux, réduire notre impact écologique et favoriser la diversité biologique au sein du centre commercial.

- **Réintroduction d'un insecte pollinisateur :** 5 colonies d'Abeilles Noires installées depuis 2022 avec le programme COM-L'ABEILLE (250 000 abeilles) pour soutenir la pollinisation en ville.
- **Sensibilisation à la faune marine :** des ateliers sont régulièrement organisés au sein du Centre avec le CESTMED sur la protection des tortues marines, à l'occasion de la Journée mondiale des tortues.
- **Sensibilisation à la gestion des ressources naturelles :** Participation au festival What a Trip en 2023 avec l'exposition « L'eau, enjeu du futur » sur la fonte des glaciers.
- **Reforestation :** 15 arbres seront plantés au Sénégal fin 2025 grâce au recyclage via la machine Eco-Collector (bouteilles et canettes clients).
- **Qualité de l'air :** Systèmes de traitement des hydrocarbures dans le parking pour limiter les émissions polluantes.
- **Protection des sols et eaux :** Bacs de rétention pour sécuriser le stockage de produits de nettoyage dangereux.

Promouvoir les comportements responsables

Animations proposées au public

De nombreuses animations liées à la protection de l'environnement sont organisées au sein du centre commercial :

- **Ateliers créatifs et éco-responsables**
 - Ateliers DIY et upcycling : création de bijoux, textiles, objets décoratifs, etc.
 - Fabrication d'objets zéro déchet : tote-bags, beewraps, macramé, etc.
 - Création de goodies à partir de bâches publicitaires recyclées.
- **Animations de sensibilisation**
 - Protection des insectes pollinisateurs.
 - Sensibilisation au tri des déchets et quizz ludiques.
 - Ramassage de mégots pour encourager des gestes responsables.

Transparence avec les prestataires, enseignes et bailleurs

Les commerçants, copropriétaires et équipes du centre ont accès aux informations relatives à la politique environnementale via plusieurs canaux formels :

- **Livret d'accueil** remis aux nouveaux arrivants
- **Affichages dédiés** au sein du centre commercial
- **Communications digitales régulières** (WhatsApp, courriels)
- Documentation accessible sur **l'intranet** du centre
- **Réunions d'information** organisées périodiquement

Les orientations stratégiques et les budgets associés sont débattus et validés au sein des instances de gouvernance du centre :

- **Assemblées générales des commerçants** (tenues au minimum deux fois par an) : Présentation, échange et vote du budget, notamment celui alloué aux animations et actions de sensibilisation à venir
- **Assemblées générales des copropriétaires** : Délibérations et approbation des budgets liés aux installations techniques, au renouvellement d'équipements, à l'introduction de nouveaux services et à l'étude de solutions d'amélioration énergétique

Résilience et risque climatique

La résilience d'un bâtiment désigne sa capacité à résister et à s'adapter aux effets du réchauffement climatique (canicules, sécheresses, inondations...) ainsi qu'aux perturbations d'origine humaine (pollution, incendie, etc.).

Dans ce cadre, le Polygone Montpellier met en œuvre un ensemble de dispositifs structurés pour garantir la sécurité des personnes et la continuité d'exploitation du site.

Gestion des risques naturels et incendie

Mise en place de procédures formalisées relatives aux risques naturels et au risque incendie

:

- Consignes de sécurité transmises aux équipes
- Matériel de sécurité disponible dans les zones stratégiques
- Points de rassemblement identifiés et balisés

Dispositifs de sécurité incendie :

- Alarme d'évacuation et système de télésurveillance à tous les étages
- Poste central de sécurité (PC sécurité) opérationnel 24h/24
- Système de sprinklage automatique (détection thermique et déclenchement à l'eau)
- Système de Sécurité Incendie (SSI) incluant détecteurs de fumée, de chaleur et de flammes
- Déclenchement d'alarmes visuelles et sonores reliées au PC sécurité
- Maintenance régulière assurée par des techniciens spécialisés
- Vérifications périodiques réalisées par des bureaux de contrôle agréés

Exercices d'évacuation incendie :

- Deux exercices organisés chaque année, en présence ou non du public
- Exercices réalisés régulièrement en coordination avec le SDIS

Visite réglementaire de la Sous-Commission départementale de sécurité (tous les trois ans)

:

- Vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie
- Contrôle du bon fonctionnement des dispositifs de secours et de l'éclairage de sécurité
- Inspection menée en présence du SDIS, de la Préfecture, de la Ville et du bureau de contrôle

Adaptation aux conditions climatiques extrêmes

Protection contre les fortes chaleurs :

- Utilisation de la climatisation en journée
- Activation du free cooling durant la nuit
- Verrière en coussins ETFE avec motif en forme de pastille permettant d'atténuer le passage du soleil
- Brumisateurs installés au dernier niveau pour rafraîchir les passants : ne nécessite pas une forte consommation d'eau et permet de réduire l'utilisation de la clim

Confort des usagers et du personnel :

- Mise à disposition de points d'eau dans les sanitaires
- Présence de zones végétalisées apportant de la fraîcheur
- Agents de sécurité formés à l'assistance à la personne, habilités à intervenir en cas de malaise

Ressources humaines dédiées à la sécurité

Équipe de sécurité présente en continu :

- Un Responsable Unique de Sécurité (RUS)
- Agents titulaires des diplômes SSIAP 1, SSIAP 2 et SSIAP 3
- Présence opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Plan d'action

Plan d'action pour la consommation d'électricité

- En 2025, la rénovation de la **Gestion Technique du Bâtiment (GTB)** sera lancée, avec pour objectif de disposer d'une interface unique améliorée permettant de piloter plus efficacement les installations et d'optimiser les consommations énergétiques.
- Dans un souci de réduction des émissions de gaz à effet de serre, nous explorons activement des **solutions énergétiques décarbonées**. Une étude de faisabilité a été initiée en 2025 concernant l'installation de panneaux solaires.
- Dans le cadre de notre engagement pour une meilleure efficacité énergétique, un **audit énergétique** sera réalisé courant 2026/2027. Cette démarche nous permettra d'identifier des axes d'amélioration afin de réduire notre consommation d'énergie et notre impact environnemental.

Plan d'action pour la consommation d'eau

- Début 2025, des **économiseurs d'eau** seront installés sur les robinets de chaque commerce, permettant une réduction de la consommation de 15 à 30%.
- D'ici 2026, les commerçants auront, comme le Centre, accès à leurs propres **données de consommation d'eau en temps réel**, leur permettant ainsi de mieux maîtriser et ajuster leur usage.
- En 2026, une **campagne d'entretien des chasses d'eau** sera menée afin d'assurer leur bon fonctionnement et d'éviter toute fuite.

Plan d'action pour la gestion des déchets

- Dès 2025, la **sensibilisation des commerçants** sera renforcée par des passages en boutique et des communications dédiées sur l'intranet, afin de les accompagner vers de meilleures pratiques. Ils seront également davantage impliqués dans la gestion des biodéchets pour favoriser leur tri et leur valorisation.
- En 2025/2026, la **signalétique des poubelles de tri** destinées aux clients sera repensée pour améliorer leur orientation et encourager un tri plus efficace.
- Dès 2025, une communication accrue autour de **l'Eco-Collector** sera déployée afin de mieux faire connaître ce dispositif et d'en optimiser l'utilisation.
- En 2026, l'organisation de **l'espace écocitoyen** sera également revue pour le rendre plus attractif et accessible.
- Enfin, une réflexion est menée sur la **gestion des mégots** sur le parvis du Polygone Montpellier, dans le but de trouver des solutions adaptées à cette problématique.

Plan d'action pour favoriser la mobilité durable

- D'ici fin 2025, le parking du Polygone Montpellier comptera un total de 51 **bornes de recharge pour véhicules électriques**, renforçant ainsi notre engagement en faveur de la mobilité durable.
- Parallèlement, une étude sera menée pour **analyser la fréquence d'utilisation des racks à trottinettes et à vélos**, afin d'adapter leur déploiement en fonction des besoins des usagers.
- Pour encourager l'usage des modes de transport doux, une **communication renforcée** sera déployée sur notre site internet et nos réseaux sociaux, afin de mieux informer le public sur les espaces dédiés aux vélos et aux trottinettes.

Plan d'action pour la stratégie environnementale globale

- En 2025/2026, la création de **comités verts** permettra de rassembler les différentes parties prenantes afin d'échanger, proposer et suivre les initiatives en faveur du développement durable.
- Concernant la résilience climatique, une **étude de vulnérabilité du bâtiment** est prévue afin en 2025 /2026 afin de déterminer notre capacité à faire face aux conséquences du réchauffement climatique.
- Enfin, afin d'avoir une vue d'ensemble de notre empreinte écologique, nous nous engageons à réaliser **un bilan carbone scope 1 et 2** d'ici 2027.

Tableau récapitulatif des réglementations

Cadre légal	Objectifs	Plan d'action du Polygone Montpellier	Date d'échéance
Loi de mobilité (Lom)	Réduire l'empreinte carbone du secteur du transport, encourager la mobilité durable.	Ajouter 40 bornes de recharge électriques dans le parking du Polygone	2025
		Analyser la fréquence d'utilisation des racks à trottinettes et à vélos	2025
		Mieux communiquer sur les accès en mobilité douce au public	2025
Décret tertiaire et décret BACS	Obligations de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires - 40 % en 2030 - 50 % en 2040 - 60 % en 2050 Suivre, enregistrer et analyser les données de consommation énergétique	Rénovation de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)	2025
		Recherches de solutions énergétiques décarbonées : Une étude de faisabilité est en cours concernant l'installation de photovoltaïque	2025-2030
		Réalisation d'un audit énergétique	2026-2027
		Réalisation d'un bilan carbone scope 1 & 2	2027
Loi Anti-Gaspillage (AGEC)	Lutter contre le gaspillage, promouvoir le recyclage des matériaux et l'économie circulaire dans les commerces.	Sensibilisation des commerçants renforcée par des passages en boutique et des communications dédiées sur l'intranet, afin de les accompagner vers de meilleures pratiques du tri	2025
		Sensibilisation des commerçants renforcée dans la gestion des biodéchets.	2025
		Signalétique des poubelles de tri repensée pour le public	2026
		Mise en avant de l'éco collector et de l'espace citoyen pour maximiser l'utilisation	2025-2026
		Meilleure Gestion des mégots sur le parvis du Polygone (cendriers, communication).	2025-2026
Loi climat et résilience	Résilience	Réalisation d'une étude de vulnérabilité face au changement climatique	2026-2027

Tableau récapitulatif des objectifs chiffrés

Catégorie	Données actuelles	Objectif chiffré	Date d'échéance
Consommation d'électricité (parties communes + boutiques)	2011 (année de référence) : 2 416 797 KWh 2024 : 1 577 042 KWh	-40 % par rapport à 2011 soit 1 450 078.20 KWh	2030
		-50 % par rapport à 2011 soit 1 208 398.50 KWh	2040
		-60 % par rapport à 2011 soit 966 718.80 KWh	2050
Consommation Eau chaude -Eau glacée (parties communes uniquement)	2011 (année de référence) : 1 565 690 KWh 2024 : 272 855 KWh	-40 % par rapport à 2011 soit 939 414 KWh	2030
		-50 % par rapport à 2011 soit 782 845 KWh	2040
		-60 % par rapport à 2011 soit 1626 276 KWh	2050
Consommation d'eau (parties communes + boutiques)	2024 : 19 762 m3	5 % de baisse par rapport à 2024 soit 18 774 m3	2028
Tri des déchets (parties communes + boutiques)	2024 : Carton = 344 tonnes 5 flux = 181 tonnes Biodéchets = 7 tonnes Autres = 527 tonnes Total 2024 = 1059.30 tonnes	Augmentation de 10 % de la quantité de déchets déposés en 5 flux/biodéchet/carton d'ici 2030 soit 574.20 tonnes	2030